

# PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION - PPRI

## DÉTERMINATION DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Le zonage réglementaire est déterminé par croisement du type d'urbanisation avec le niveau d'aléa. La grille suivante est utilisée :

Aléas \ Zones urbanisées	Zones non urbanisées *	Zones moyennement urbanisées et bâtiments d'habitation isolés	zones urbanisées denses
Faible	Rouge	Bleu	Bleu
Moyen	Rouge	Bleu	Bleu
Fort	Rouge	Rouge	Bleu
Très fort	Rouge	Rouge	Rouge

\* y compris zones de transition avec l'urbanisation : jardins, espaces verts avec petites constructions non habitées (hangars, bûchers, etc...)

**Zone bleue** : constructible avec des prescriptions, sauf exceptions

**Zone rouge** : inconstructible sauf exceptions